



Réunion du 20 Octobre 2017

Présents : MM. BACCONNET- BARRIERE- BLANCHON- CHAMBON- CLOAREC- COTTET- DEBOUDARD- DUBOISSET- LENOBLE- MOURLON- POUCHOL- SENETAIRE.

Absents : MM.MOUILLET.

Date de convocation : 12/10/2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt octobre, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni à 19h00 en la salle du Conseil de la Mairie, lieu ordinaire de ses réunions pour la tenue d'une séance, sous la présidence de Mr François BLANCHON, Maire de Charensat.
Mme BACCONNET Chantal a été nommée secrétaire de séance.

- Remarques sur le précédent compte-rendu :

- Mme LENOBLE suggère d'enlever la phrase « les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf décisions contraires » car cela porte à confusion sur les sujets qui ne nécessitent pas de délibérations.

- Mr BLANCHON revient sur la mise aux normes du captage des Sanciaux et du courrier de Monsieur JAY Olivier qui vient d'acquérir ce terrain à son frère JAY Alain. Suite à ce document contestant les futurs périmètres, ainsi que d'autres revendications n'ayant rien à voir avec ce dossier, une réunion a eu lieu ce jour sur le terrain pour clarifier la situation en présence de Mr BEAU PEDRO (Cabinet Bisio & Associés), Mme COMBARIEU (Epf-Smaf), Mr SENETAIRE (Adjoint) et Mr JAY Olivier, accompagné d'un huissier. Mr CLOAREC fait le compte-rendu de cette réunion qui avait pour but de finaliser le bornage sans intervenir sur le terrain d'Olivier JAY.

Approbation du compte-rendu du 26-09-2017 : 7 pour - 0 contre - 5 abstentions

- Lecture de la carte de remerciements de Mr André VERGE pour le décès de sa mère.

- Etang de Chancelade : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'étang de Chancelade est en vente, et fait part du courrier du Conseil Départemental en date du 10/10/2017. Dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, et conformément à l'article R 215-1 du code de l'urbanisme, le Conseil Départemental sollicite l'accord de la commune sur la mise en place du droit de préemption sur les parcelles privées sur l'étang de Chancelade. Commune de Charensat : D 1309 et D1310 Moulin de Chancelade, E758 Etang de Chancelade, E 567 Le Râteau, E772 et E777 Petit Pré. Commune du Montel de Gelat : - AI11 Etang de Chancelade, AI12 et AI13 La Chaume.

Monsieur le Maire explique qu'un investisseur privé est également intéressé par l'achat de cet étang afin de réaliser un projet touristique. Les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur le devenir du bail en cours s'il y a changement de propriétaire. Mr le Maire explique que la commune devra renégocier le bail avec l'acheteur.

Après délibération, avec 12 voix pour, le Conseil Municipal, **accepte** à l'unanimité la mise en place du droit de préemption au profit du Conseil Départemental sur les parcelles privées de l'étang de Chancelade D 1309 et D 1310 Moulin de Chancelade, E 758 Etang de Chancelade, E 567 Le Râteau, E 772 et E 777 Petit Pré.

- Tarif cantine : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter le tarif du repas pris à la cantine pour l'année 2017-2018 à 2,80 €.

- Subvention à la coopérative scolaire pour la prise en charge de la piscine pour l'année 2016-2017 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, de verser une subvention de 1 085 € à la coopérative scolaire, pour la prise en charge des frais d'entrées et transport à hauteur de 60%.

- Mme BACCONNET explique au Conseil Municipal qu'une garderie gratuite sera mise en place à la rentrée des vacances de Toussaint à l'école de Biollet le matin et le soir, et éventuellement le mercredi matin si des besoins se présentent.

- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : Vu le rapport de la CLECT en date du 18 septembre 2017, le Conseil Municipal approuve à

l'unanimité le rapport, et autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- Droit de préférence des parcelles : Suite à une demande de renseignement d'urbanisme, portant sur la vente de terrains à Chevalet touchant sur 3 côtés la forêt et représentant une enclave au niveau du massif, Mr le Maire explique qu'il a fait valoir son droit de préférence auprès du notaire pour acquérir ces parcelles d'une surface d'1ha 93a 20ca pour un montant de 6 700,00 € + 1 400,00 € de frais.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire valoir son droit de préemption pour acquérir ces parcelles cadastrées C 1229-1130-1131.

- Modalité de réservation du lodge des Persats pour 2018 : Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de la caution : 200 €, et forfait ménage : 70 €, et de maintenir les tarifs de location du lodge et de l'étang comme suit :

* 600 €/ semaine des vacances d'été,

* 550 €/semaine pour la moyenne saison, vacances de toussaint, février, printemps, Noël

* 500 €/semaine en basse saison.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces changements de tarifs pour 2018 et autorise Mr le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces changements.

- Taxe d'aménagement : Mr le Maire rappelle aux Membres du CCAS que les dispositions de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010 donnent la possibilité aux communes de modifier le taux déjà institué. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter le taux en 2018 soit de le maintenir à 2%.

- Acquisition amiable de parcelles par l'Epf-Smaf : Monsieur le Maire rappelle le projet de périmètres de protection immédiate des captages « Les Sanciaux », « La Chèvre », « Chancelade », et « Chabassière » et propose l'acquisition des parcelles par l'Epf-Smaf. Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par l'observatoire foncier de l'EPF-Smaf Auvergne en fonction des mutations de même nature réalisées sur le secteur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable en totalité ou en partie les parcelles cadastrées : section E n° 119, 169, 1416 situées au lieu-dit « Les Sanciaux », section D n° 1439 au lieu-dit « Chancelade ».

- Préavis départ Romain PINCHON : par courrier, reçu le 12-10-2017, il nous informe de son souhait de quitter le logement communal n° 1/500 suite à la fin de sa mission de service civique à l'Ehpad. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité son préavis de départ au 12-11-2017, et accepte de le recevoir afin de trouver une solution pour le règlement de ses impayés de loyers.

- Révision loyers : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réviser les loyers suivants selon les indices de références des loyers :

* ROUFFET Elodie : 278,07 € à compter du 1^{er} octobre 2017

* GLASZIOU François : 342,82 € à compter du 20 octobre 2017

* PRESLE Clarisse : 429,36 € à compter du 1^{er} novembre 2017

- Droits à la santé en Combrailles : Suite au constat d'un manque de médecins généralistes et de chirurgiens-dentistes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de St Eloy, l'association Droit à la Santé en Combrailles propose la mise en place d'un projet de santé pour répondre aux besoins d'accès à la santé des habitants et pour l'attractivité et la vie du territoire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et soutient la mise en place de ce projet de santé.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,